



RECU EN PREFECTURE  
Le 26 novembre 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-00058420-02

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

#### Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 20 - Contrat de Ville - Acquisition d'un local commercial 17 Place Cassin à Mme LEVENEUR Marie-Annie

Délibération n° 2019/005842

**Contrat de Ville**  
**Acquisition d'un local commercial 17 Place Cassin**  
**à Mme LEVENEUR Marie-Annie**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 3	30/10/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epoisses et île de France.

C'est dans ce cadre que la commune envisage la maîtrise foncière de la totalité des 11 lots de cellules commerciales situées avenue du Parc et place Cassin dans la copropriété cadastrée section EP n° 117.

Le projet consiste en la déconstruction à terme du bâtiment permettant ainsi l'ouverture de la Place Cassin sur le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) et le parc urbain de Planoise.

Sur les 11 lots de cette copropriété, 2 appartiennent déjà à la commune (lots n° 8 et 9) et à Aktya (lot n° 3).

Des contacts ont été pris avec les différents propriétaires et Mme LEVENEUR nous a fait part de son souhait de céder son local commercial. Il s'agit du lot n° 1, anciennement le restaurant « La Cassinière », actuellement vacant.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de ce bien. Cette estimation en date du 3 avril 2019 a été fixée à 76 500 €.

Un accord est intervenu avec Mme LEVENEUR en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition du local commercial (lot n° 1) libre de toute occupation au prix de 76 500 €,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense totale de 76 500 € sera imputée sur la ligne 21.824.2115.001501E.30100.

Les négociations amiables se poursuivent avec les propriétaires des 7 autres lots de cellules commerciales restant à acquérir.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition aux conditions ci-avant énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

